

ANNEXE 1

LA FÉDÉRATION DE STOMATOLOGIE ET CHIRURGIE MAXILLO-FACIALE

Fondée le 8 juin 2005, la Fédération de Stomatologie et Chirurgie maxillo-faciale rassemble toutes les forces vives de la spécialité. Elle est uniquement composée de personnes morales en rapport avec la spécialité.

LES SEPT MEMBRES FONDATEURS

Ces derniers sont répartis en trois groupes :

- ▶ un groupe universitaire: le Collège des hospitalo-universitaires français de Chirurgie maxillo-faciale et Stomatologie ;

- ▶ un groupe syndical composé du Collège des médecins spécialistes en stomatologie et Chirurgie maxillo-faciale, de l'Union des médecins stomatologistes et chirurgiens maxillo-faciaux et de l'Association française des jeunes chirurgiens maxillo-faciaux ;

- ▶ un groupe de sociétés scientifiques composé de la Société française de Stomatologie et Chirurgie maxillo-faciale, de l'Association française des chirurgiens maxillo-faciaux et de la Société médicale d'Orthopédie dento-maxillo-faciale.

Chacune de ces sept composantes est représentée par un membre au conseil d'administration et y dispose d'une voix.

Ces groupes ne sont pas fermés et toute association ou syndicat de portée nationale peut prétendre intégrer la Fédération avec l'accord du conseil d'administration.

LE BUT DE LA FÉDÉRATION

Son but est de réunir l'ensemble des structures scientifiques, universitaires, syndicales et de formation continue de Stomatologie et Chirurgie maxillo-faciale afin de coordonner leurs actions, prévoir l'évolution de la discipline, rechercher les moyens nécessaires à son adaptation, agir pour informer et faire connaître la discipline dans toutes ses conditions d'exercice actuelles.

LA PREMIÈRE ACTION DE LA FÉDÉRATION

Elle aura été l'élaboration de ce Livre Blanc, acte fondateur fort. Quel est maintenant l'avenir de cette Fédération? Située à la croisée des préoccupations de ses membres, elle doit être l'interlocuteur unique des institutions et organismes qui régissent notre activité. Les deux prochains « chantiers » qu'elle doit prendre à bras-le-corps sont l'EPP (Évaluation des pratiques professionnelles) et la FMC (Formation médicale continue).

Elle doit avoir là un rôle de coordination et d'incitation auprès des stomatologistes et chirurgiens maxillo-faciaux et de relais auprès de la Haute Autorité de Santé et de la Fédération des spécialités médicales. Autant de tâches nouvelles, ardues, dont les difficultés majeures sont peut-être de convaincre de leur bien-fondé l'ensemble de la profession et de trouver des confrères prêts à sacrifier de leur temps et de leur énergie pour ces tâches.